Communiqué du collectif des Amis de la Foret de la Corniche des Forts et des associations











« Nous refusons le projet actuel de la Région »

Suite à la mobilisation citoyenne engagée depuis des années, relayée par les médias, Valérie Pécresse est venue présenter son « nouveau » projet aux élus et associations. Elle confirme la destruction de 4 hectares d'arbres et le comblement de 8 hectares de sous-sol sur 27 hectares de forêt, pour un coût annoncé de 14 millions. Les associations se félicitent que Valérie Pécresse ait, in extrémis, découvert le site de la Corniche des Forts de Romainville mais regrettent qu'elle n'ait pas visité cette forêt au paysage et à la poésie uniques en milieu urbain et à 2 kilomètres de Paris.

Ce « nouveau » projet est le même que celui, présenté en janvier 2018 et sur lequel toutes les associations ont émis des avis négatifs (consultation de juillet) en dénonçant les incohérences structurelles, l'absence de débat démocratique, la conception paysagère dépassée et l'impact de cet aménagement, ce alors que d'autres parcs existent en bordure, de Pantin aux Lilas, de Romainville à Noisy-Le-Sec.

Les associations constatent qu'il n'était ce 29 septembre pas question de dialogue mais d'une opération de communication. Le projet présenté, d'une grande banalité au regard de l'exceptionnalité de ce paysage inédit en lle-de-France, a été « verdi » dans le discours. Le mot « solarium » s'est transformé en « prairie », l'«île de loisirs » s'est transformée « en promenade immersive écologique » et le tiers de la forêt impacté est appelé « lisière ». Le discours sur les plantes invasives, sur la dangerosité des carrières et les frontières administratives entre les parcs du coteau ne peuvent justifier la destruction de cet écosystème et cautionner la faiblesse du projet malgré l'importance des dépenses publiques engagées depuis les années 2000.

Nous continuons à demander :

- un moratoire sur les travaux de comblement et de défrichement,
- un réel débat sur le devenir de cette forêt,
- la sauvegarde de la totalité de la biodiversité remarquable et ordinaire,
- la généralisation d'aménagements légers et non invasifs (cheminements, passerelle, liaisons urbaines sur tous les pourtours),
- le transfert des usages de loisirs sur le parc départemental de la Sapinière, en bordure immédiate,
- la réorientation du cahier des charges et le changement de pilotage de ce projet

Nous pensons qu'un projet permettant au public de découvrir cette forêt est possible tout en étant davantage porteur pour la Région. Pour préserver la biodiversité, il est urgent de cesser l'artificialisation des sols et de vouloir transformer une nature redevenue sauvage en nature domestiquée.

Nous dénonçons :

1 - l'incohérence du pilotage du projet

Alors que Valérie Pécresse déclare qu'« il ne s'agit pas d'une base de loisirs mais d'une forêt magnifique » donc d'un espace vert, le projet reste entre les mains de la Direction des sports et Loisirs au lieu de la Direction de l'environnement ou de l'Agence des Espaces Verts, sur un cahier des charges et une vision d'aménagement en base de loisirs obsolètes (le projet date des années 2000).

2 – l'incohérence structurelle

L'aménagement du site doit être pensé globalement sur l'ensemble du terrain d'assiette de la base de loisirs (parcs + forêt) et non sur les 27 hectares de la forêt car d'autres parcs aujourd'hui délaissés, peuvent être aménagés autour pour accueillir des usages de loisirs.

3 – l'incohérence de l'implantation des équipements

Les aménagements et usages proposés sont d'une grande faiblesse : prairie, éco pâturage, agrès sportifs, mur d'escalade. Les associations soutiennent que ces usages peuvent trouver leur place dans le parc mitoyen de la forêt gérée par le Département, dite « la Sapinière » ou sur les autres parcs du coteau. Nous souhaitons la généralisation de cheminements et de passerelles sur tous les pourtours de la forêt (sapinière, cimetière). En fait de parcours immersif dans la nature sauvage, ce projet crée surtout une allée en gabions, une plaine de jeux et une prairie sans rapport avec l'identité forestière du site.

4 - l'incohérence au regard du réchauffement climatique

Cette forêt est une zone de fraîcheur urbaine. Elle contribue au rafraîchissement de la région. Les associations considèrent comme une aberration, la destruction de 4 hectares de forêt à raison de 500 arbres en moyenne par hectare, alors que tout le monde connaît le rôle essentiel qu'ils jouent contre le réchauffement climatique (un arbre équivaut à cinq climatiseurs), sans compter leur rôle dans l'oxygénation de l'air et le piégeage du CO2. L'artificialisation des sols notamment au niveau de la prairie transformée en plaque chauffante, augmentera la température des alentours.

5 - l'incohérence au regard de la biodiversité

Cet écosystème est unique aux portes de Paris. Ce bois abrite renards, hérissons d'Europe, écureuils roux, lézards des murailles, orvets, fouines, musaraignes, pics épeiche, buses, plusieurs espèces de chauve-souris et fauvettes à tête noire. Des éperviers sont présents de façon constante sur le site, ce qui est remarquable dans ce contexte intra urbain. Les arbustes et les lianes, dont une abondante population de clématites, y forme un paysage de jungle, dès le retour du printemps. Sans parler des insectes notamment le criquet conocéphale gracieux. Comment penser que ces espèces ne puissent pas être affectées par les aménagements, les travaux et les constructions aux très proches abords? Nous demandons la mise en conformité immédiate de ce projet avec les plans biodiversité régionaux et nationaux existants, vu l'état alarmant de disparition de la biodiversité même ordinaire aujourd'hui en France et dans le monde.

6. I' « oubli » du patrimoine existant

L'attentisme de la Région au sujet du projet de restauration du château de Romainville s'est soldé au final par la destruction de ce dernier. La méthode semble reconduite cette fois encore en ce qui concerne l'ensemble immobilier remarquable dans le paysage constitué par les maisons des carriers, les dernières en lle-de-France. Il existe aussi un tunnel maçonné (ouvrage d'art et historique) qui était autrefois l'accès aux carrières de gypse : son intérêt est patrimonial et il pourrait s'intégrer dans un cheminement doux formant accès direct et non impactant dans tout l'espace naturel de la friche. Le projet paysager actuel de la Région n'offre aucun récit sur le patrimoine forestier et le patrimoine bâti abrités par le site.

7 – l'incohérence sur la « sécurité » (comblement du sous-sol)

En cherchant à justifier le comblement du sous-sol, Valérie Pécresse a avancé que si le sous-sol n'était pas comblé, la forêt s'effondrerait et disparaîtrait. Depuis 30 ans, les mouvements des fontis n'ont jamais gêné le développement de la forêt et si l'on suit son « raisonnement » que va devenir le reste du bois ? C'est la forêt qui stabilise le sol actuellement. En revanche, quel sera l'impact des travaux sur le mouvement des sols et sur la pollution souterraine ?

8 - l'incohérence sur le régime de l'eau en sous-sol et en surface

Le comblement par injection de sable et de ciment bouleversera la circulation des eaux souterraines qui retrouveront des « chemins » pouvant créer inondations et désordres dans le bâti existant d'autant que la zone est très argileuse. Cet impact peut être dévastateur. Nous demandons une analyse d'impact précise à long terme. De plus nous nous interrogeons sur la consommation d'eau de cette base et les forages dans la nappe profonde (yprésien).

9 - l'incohérence de l'imperméabilisation des sols et sous-sols

Le comblement du sous-sol et la pose de géo grilles imperméables en surface aggraveraient considérablement les risques d'inondations tout en créant des zones artificialisées accentuant le ruissellement de surface. Le projet prévoit un bassin de rétention (ruineux) pour faire face à ce nouveau ruissellement de surface en cas d'orages violents. Aujourd'hui c'est la forêt qui remplit ce rôle dans un équilibre naturel. Est-il nécessaire de rappeler que de plus en plus de villes « désimperméabilisent » leurs sols et replantent des arbres ?

10 - l'incohérence dans l'emploi de l'argent public

Depuis sa création ce projet a déjà englouti des dizaines de millions d'euros (27 millions engagés depuis 2000, plus le budget du Syndicat mixte). La Région s'apprête à dépenser 14 nouveaux millions (8 millions pour le comblement, 6 millions pour l'aménagement) pour un projet rejeté par les associations depuis 2012 et dont les habitants ignorent tout, ne connaissant pas l'intérieur du site et n'ayant jamais eu l'occasion de s'exprimer sur ce projet et ces usages.

11 – l'absence de budget de fonctionnement

Les associations n'ont jamais pu obtenir de réponses quant à la hauteur du budget que la Région allouerait à l'entretien, au gardiennage de la base et à la gestion du site. Or, cette dimension est primordiale pour le bon fonctionnement de tels équipements sauf à générer des gaspillages supplémentaires. Nous souhaitons le transfert des budgets de comblement et de défrichement pour aménager les autres parcs du coteau en coordination avec les collectivités pour en assurer l'entretien et le gardiennage (par exemple sur le projet de Parc des Hauteurs).

Les associations demandent une réorientation d'urgence de ce projet, sans altération du site et en tenant compte des impératifs et urgences environnementaux. Ce sont ces positions et propositions que les associations continueront de défendre auprès de la Région.

Gilles Clément, Chris Younes, Pierre Rabhi, Patrick Bouchain et quarante autres personnalités ont signé une tribune dans Libération en juillet en ce sens, et la pétition en ligne a recueilli près de 5000 signatures.

Pour un aperçu du site en images :



Copyright: Yann Monel



Copyright : Julien Daniel / Agence MYOP



Les parcs du coteau - DR